LES TERMES UTILISES MAIS NON DEFINIS DANS LE PRESENT AVIS ONT LE SENS QUI LEUR EST ATTRIBUE DANS LE PROSPECTUS DU 20 JANVIER 2026 (LE « PROSPECTUS »). LES ADMINISTRATEURS ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DE L'EXACTITUDE DU PRÉSENT AVIS.

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. SI VOUS AVEZ LE MOINDRE DOUTE QUANT AUX INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT AVIS, VEUILLEZ CONSULTER IMMÉDIATEMENT VOTRE COURTIER, BANQUIER, AVOCAT, COMPTABLE, CONSEILLER À LA CLIENTÈLE OU TOUT AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.

JANUS HENDERSON HORIZON FUND (la « Société »)
Société d'investissement à capital variable (SICAV)
LUXEMBOURG
RCS B22847

AVIS AUX ACTIONNAIRES
(l'« Avis »)

27 Avril 2026

Cher Actionnaire,

Nous vous informons par la présente que des modifications résumées ci-après vont être apportées à la Société et aux Fonds.

Les modifications exposées dans le présent Avis ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les investisseurs ni sur le profil de risque, la stratégie d'investissement ou la construction du portefeuille des Fonds ; elles prendront effet le 29 mai 2026 ou aux alentours de cette date (la « **Date d'entrée en vigueur** »).

Veuillez vous référer à la section « Options qui s'offrent à vous » ci-dessous pour de plus amples informations sur la façon de réagir au présent Avis.

1. **Changement d'indice de référence et modification des limites de détention pour le Janus Henderson Horizon Fund – Emerging Markets Ex-China Fund**

À compter de la Date d'entrée en vigueur, l'indice **MSCI EM ex-China 10/40 Index deviendra** l'indice de référence du Fonds en remplacement du **MSCI EM ex-China Index**.

Cette modification vise à remédier à la concentration importante de l'indice de référence existant sur une société particulière, incompatible avec le cadre réglementaire plus large du Fonds. Le nouvel indice de référence proposé présente une concentration comparativement plus faible, conforme au cadre réglementaire applicable et qui fournit un comparateur plus approprié et plus représentatif pour la mesure de la performance du Fonds. Afin de lever toute ambiguïté, l'objectif de performance existant, qui consiste à surperformer l'indice de référence d'au moins 2 % par an (avant déduction des frais, sur toute période de 5 ans), restera inchangé.

En outre, le Fonds réduira sa limite d'éventail de positions d'investissement afin d'accorder au Gestionnaire d'investissement davantage de flexibilité pour mettre en œuvre une stratégie d'investissement plus concentrée et à forte conviction. Cette approche devrait favoriser et améliorer les performances à long terme. En conséquence, la Politique d'investissement du Fonds sera mise à jour pour indiquer que ce dernier peut avoir un portefeuille concentré du point de vue du nombre de ses positions par rapport à son univers d'investissement ou à d'autres fonds comparables de son secteur.

Cette modification n'aura aucune incidence immédiate sur le portefeuille existant du Fonds. Il est toutefois prévu que le Gestionnaire d'investissement réduise progressivement les positions du Fonds au fur et à mesure que des opportunités appropriées se présentent. Aucune commission de rééquilibrage n'est prévue.

2. **Mise à jour du thème de durabilité dans les informations précontractuelles au titre du Règlement SFDR pour le Janus Henderson Horizon Fund - Responsible Resources Fund**

Actuellement, l'une des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds inclut l'investissement dans des entreprises alignées sur les thématiques de durabilité suivantes : transition énergétique, mobilité durable, industrie durable, industrie agroalimentaire durable et réduction des émissions de carbone.

À compter de la Date d'entrée en vigueur, le thème « réduction du carbone » existant sera remplacé par le thème « IA et technologie durables », reflétant l'importance croissante des intrants de ressources nécessaires pour répondre à la demande mondiale de matériaux et assurer un mix énergétique fiable et diversifié pour soutenir les progrès technologiques et les outils d'IA, qui ont augmenté considérablement la demande d'électricité. Les investissements relevant du nouveau thème de l'IA et de la technologie durables viseront à tirer parti de cette demande accrue d'électricité tout en restant conscients des considérations de durabilité.

Cette modification n'aura aucune incidence immédiate sur le portefeuille existant du Fonds, étant donné que celui-ci ne détient actuellement aucun investissement relevant du thème de la décarbonation et qu'aucune transaction initiale n'aura lieu suite à l'ajustement du thème.

3. **Suppression de l'investissement minimum dans des actifs européens pour le Janus Henderson Horizon Fund - Asset-Backed Securities Fund**

À compter de la Date d'entrée en vigueur, l'obligation actuelle du Fonds de conserver un minimum de 60 % d'investissements en actifs européens sera supprimée. Cette modification vise à donner une plus grande souplesse au Fonds pour investir dans des titrisations conformes au règlement sur la titrisation (UE) 2017/2402 (le « **SECR** »), quel que soit le pays d'émission. La limite actuelle de 60 % est considérée comme inutilement restrictive étant donné l'évolution du marché, dans la mesure où les émissions titrisées conformes au SECR sont désormais plus répandues dans les juridictions hors d'Europe qu'au sein de celle-ci.

Cette modification n'aura aucune incidence immédiate sur le portefeuille existant du Fonds. Aucune commission de rééquilibrage n'est prévue. La suppression de cette restriction donnera uniquement au Fonds la flexibilité de détenir des titres conformes quel que soit le pays d'émission, et le Fonds peut augmenter sa position en actifs titrisés domiciliés en dehors de l'Europe si des opportunités appropriées se présentent.

Options qui s'offrent à vous

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES OPTIONS SUIVANTES ET EN CHOISIR UNE :

1. ***Ne prendre aucune mesure***

Vous ne devez prendre aucune mesure à la suite de ces modifications.

2. ***Échanger vos Actions***

Si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications proposées ci-dessus, vous pouvez échanger gratuitement vos Actions des Fonds contre des actions de n'importe quel autre compartiment de la Société n'importe quel Jour Ouvré avant la

Date d'entrée en vigueur conformément aux dispositions du Prospectus, sous réserve que ce type d'investissement soit autorisé dans votre pays.

Les actions du ou des compartiments de votre choix seront achetées au prix par action applicable à ce compartiment conformément aux dispositions du Prospectus.

Avant de convertir vos actions dans un nouveau compartiment, nous vous prions de lire le Document d'information clé (« **DIC de PRIIP** ») du nouveau compartiment, disponible selon les modalités décrites ci-dessous.

3. Demander le rachat de vos Actions

Si vous ne souhaitez pas conserver votre investissement dans les Fonds à la suite de la mise en œuvre des modifications proposées, vous pouvez demander le rachat de vos Actions gratuitement tout Jour Ouvré avant la Date d'entrée en vigueur en suivant les procédures et conditions de rachat habituelles, telles que stipulées dans le Prospectus.

Durant ladite période, les Actionnaires ayant procédé à un rachat ne seront pas assujettis à la commission de souscription différée conditionnelle, le cas échéant, à condition qu'ils soumettent leur demande de rachat conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus.

Informations complémentaires

Informations générales

Tout ordre de conversion ou de rachat de vos Actions doit être envoyé à l'Agent de Registre et de Transfert à l'adresse indiquée dans l'**Annexe A**.

Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement le Prospectus, les suppléments, les DIC de PRIIP, les Statuts et les rapports annuels et semestriels de la Société auprès du siège social et sur le site www.janushenderson.com.

Conséquences fiscales

Un échange ou un rachat de vos Actions peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous recommandons de vous adresser à un conseiller professionnel qui vous renseignera sur les taxes applicables dans votre pays de citoyenneté, de domicile ou de résidence, selon le cas.

Ajustement de dilution

Veuillez noter que, pour toute transaction dans les Fonds réalisée avant la Date d'entrée en vigueur, les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, effectuer un ajustement de dilution afin de refléter plus équitablement la valeur des investissements, dans les cas où ils le jugeraient approprié, afin de protéger les intérêts des autres Actionnaires. Tout ajustement de dilution, le cas échéant, sera appliqué conformément aux dispositions du Prospectus et pourrait diminuer les produits retirés de la vente de vos Actions dans le cas d'un rachat ou la valeur de vos Actions dans le cas d'un échange.

Si vous décidez de demander le rachat de vos Actions des Fonds

le produit de ce rachat vous sera versé conformément aux dispositions du Prospectus, mais sans qu'aucune commission ne vous soit imposée si vous demandez ce rachat en raison des modifications décrites dans le présent Avis.

Si vous décidez d'échanger vos Actions contre celles d'un autre compartiment de la Société

nous utiliserons le produit de leur rachat pour acheter des Actions du ou des compartiment(s) que vous nous aurez indiqué(s), au prix par action applicable au compartiment concerné, conformément aux dispositions du Prospectus, à ceci près que nous ne prélèverons pas de frais si vous demandez la conversion en raison des modifications décrites dans le présent Avis.

Si vous avez le moindre doute quant à vos options, veuillez consulter immédiatement votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel.

Il est possible que nous vous demandions certains documents afin de vérifier votre identité, dans l'hypothèse où ces documents ne seraient pas déjà en notre possession, et que nous retardions le paiement jusqu'à l'obtention de ces documents de vérification.

Habituellement, il est effectué conformément aux instructions permanentes figurant dans votre dossier. Si vous avez modifié vos coordonnées bancaires et ne nous en avez pas avertis, nous vous prions de transmettre vos coordonnées à jour par écrit aux coordonnée de contact renseignées à l'**Annexe A**.

Vous avez besoin de plus d'informations ? Comment nous contacter

Si vous avez des questions, veuillez contacter l'Agent de Registre et de Transfert, dont les coordonnées sont renseignées à l'Annexe A.

L'Annexe A renseigne les coordonnées des agents et représentants locaux pour les investisseurs singapouriens, suisses, allemands ou belges.

Meilleures salutations,



Administrateur
Pour et au nom de Janus Henderson Horizon Fund

Annexe A

Agents et représentants locaux de la Société

<u>Teneur de registre et Agent de transfert</u> **SS&C Administration Services (Luxembourg) S.A.** Bishops Square Redmond's Hill Dublin 2 Irlande Téléphone : +353 1 242 5453 Fax : +353 1 562 5537	**Pour les investisseurs situés à Singapour** **Représentant à Singapour** **Janus Henderson Investors (Singapore) Limited** Level 34 - Unit 03-04 138 Market Street CapitaGreen Singapour 048946 *Le Prospectus, la Fiche d'information sur les produits, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du représentant à Singapour.*
Pour les investisseurs situés en Suisse **Représentant en Suisse :** **FIRST INDEPENDENT FUND SERVICES LTD.** Feldeggstrasse 12, 8008 Zurich **Agent payeur en Suisse :** **Banque Cantonale de Genève** 17, Quai de l'Île 1204 Genève Le prospectus pour la Suisse, les documents d'informations clés, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société sont disponibles gratuitement auprès du Représentant en Suisse.	**Pour les investisseurs situés en Allemagne** **Janus Henderson Investors Europe S.A. (« JHIESA »)** 78, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg *JHIESA est le prestataire de services de facilités conformément à l'art. 306a (1) du code allemand des investissements (KAGB). Le Prospectus et les documents d'informations clés concernés pour les produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (DIC de PRIIP), le Certificat d'immatriculation, l'Acte constitutif et les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont disponibles gratuitement au format papier.*
Pour les investisseurs situés en Belgique **Janus Henderson Investors Europe S.A. (« JHIESA »)** 78, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg *Les DIC de PRIIP (en français et en anglais), le Prospectus, les Statuts ainsi que le rapport et les comptes annuels révisés (en anglais) de la Société sont disponibles gratuitement auprès du siège social de la Société et de l'agent de facilités.*	**Pour tous les autres investisseurs** Si vous avez des questions concernant ces sujets ou si vous souhaitez des copies de documents, veuillez nous contacter à l'adresse susmentionnée ou contacter votre conseiller en investissements, votre conseiller fiscal et/ou votre conseiller juridique, le cas échéant. Si vous avez le moindre doute quant à la marche à suivre, veuillez consulter votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel. Veuillez noter que les filiales ou les tiers délégués de Janus Henderson Group avec lesquels vous communiquez concernant votre investissement peuvent enregistrer les appels téléphoniques et autres communications à des fins de formation, de gestion de la qualité et de contrôle, mais aussi afin de respecter des obligations réglementaires en matière de conservation des informations, conformément à la Politique de confidentialité.

Société d'investissement à Capital Variable (SICAV), R.C.S Luxembourg : B22847
Pour votre protection et la nôtre et afin d'améliorer le service à la clientèle, nous sommes susceptibles d'enregistrer les appels téléphoniques.